

ALGERIE TELECOM
DIRECTION OPERATIONNELLE DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION COMMERCIALE

Réf : AT/DO/SDC/DGC/ 11 /2022

2^{ème} AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle d'Algérie télécom de Bejaia représentée par Mme **ARIBI FOUZIA** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia

Partenaire cocontractant Entreprise : ETS TCE DJELLAB LAID représentée par son gérant Mr DJELLAB LAID, sis au : **Village ighil yamzi commune ait tizi / SETIF**

Tél : **0854 89 45 61**

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat (N°97 /2021) du 02/11/2021 portant : Réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement de câble à fibres optiques

LOT N°08: 7^{ème} SU.

3) 2^{ème} mise en demeure :

-Après 1^{ère} mise en demeure qui vous a été notifiée le 28-Février-2022 afin d'entamer les travaux , cette dernière est restée sans suite

- **Objet de la mise en demeure** : Chambres laissées sans dalles et lenteur dans l'avancement des travaux de génie civil..

- **Délai d'exécution de la mise en demeure** : Vous êtes tenu de procéder à l'exécution de vos obligations contractuelles dans un délais ne dépassant pas huit (08) jours .

- **Sanction prévus en cas de refus d'exécution** :

imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Algérie Telecom peut procéder à la résiliation du contrat au tort exclusif du cocontractant .

Accusé de réception

Date ...22.03.22

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)

La Directrice

Bejaia le : 21-Mars-2022



**Directrice Opérationnelle
de BEJAIA**

Signée: F. ARIBI